

Provence Alpes Agglomération

Le dialogue social... Pure mascarade !

Dans La Provence le 1er juin 2017, on a pu lire :« **la convention la moins favorable pour le personnel est retenue : Le régime le plus bas des cinq intercommunalités** ».

les élus, dès le 1er juin (élections professionnelles ont eu lieu le 20 juin 2017) avaient décidés de l'harmonisation vers le bas.

Lors des Comités Techniques, les représentants syndicaux CGT, afin de défendre au mieux vos intérêts et dans le respect d'un Service Public de qualité ont décidé de voter :

CONTRE :

- LE TEMPS DE TRAVAIL et son aménagement ;
- LES DROITS AUX CONGÉS ET RTT ;
- LES RÉGIMES INDEMNITAIRES (RIFSEEP) et leurs modes de calcul ;
- LES ACQUIS SOCIAUX DONT LA FIN DE LA PARTICIPATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ;
- LES RATIOS d'avancement et la disparité entre chaque catégorie.

POUR :

- LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS : modalités d'utilisation et monétisation ;
- LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE ET AMÉNAGEMENT D'HORAIRE ;
- LE DON DE JOURS DE REPOS : don à un parent d'enfant gravement malade.

Nous continuerons à vous défendre et nous ne manquerons pas de vous informer de nos actions et des suites qui leur seront données.



Contact : 06 43 08 46 53 – Mel : cgt.paa@gmail.com
Site internet : www.cgt-csd04.com

TEMPS DE TRAVAIL

La **CGT** a voté contre car aucune possibilité pour les agents d'avoir des horaires variables et pouvoir concilier la vie professionnelle et vie familiale.

La PAA a imposé à certains agents le temps de travail (ex : agent à 35H, obligation de passer à 37H30).

La PAA a promis qu'un bilan sera fait courant 2018.

Nous serons vigilants et ferons des propositions sur l'harmonisation du temps de travail en fonction du retour qui sera fait avec les agents concernés.

DROITS AUX CONGES ET RTT

Beaucoup d'agents ont perdu un certain nombre de jours qui avaient été durement acquis tout au long des années précédentes ce qui va se traduire par une perte au final de 9 jours, *dans l'hypothèse* où ils nous accorderaient les 2 jours de fractionnement.

LES REGIMES INDEMNITAIRES (RIFSEEP)

Les « négociations » n'ont pas été faites dans la transparence. Nous n'avons pas eu tous les documents nécessaires à la réflexion. Et surtout nous n'avons pas eu le temps nécessaire à une véritable négociation. Au 1^{er} CT, la PAA voulait que tout soit fait pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

« Si tu veux terminer vite, va doucement ».(Proverbe chinois).

Nous ne sommes pas d'accord sur la multiplication des sous-groupes car cela permet de donner des primes à des agents qui remplissent des missions de cadre B alors qu'ils sont cadre C. Nous demandons que chaque agent soit placé dans le cadre correspondant à ses missions car ce n'est pas le même déroulement de carrière et ce n'est pas non plus sur le régime indemnitaire que nous cotisons pour nos retraites !!!

Nous avons demandé qu'une délibération soit prise pour le maintien intégral de la prime IFSE lors de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie. **Pour la CGT, l'IFSE ne doit pas être suspendu.** Nous n'avons pas été suivis.

LES ACQUIS SOCIAUX

Table rase de tous les acquis sociaux jusqu'alors en vigueur dans certaines collectivités. En effet, les participations financières qui avaient été accordées par celles-ci ont été purement et simplement supprimées. *Le motif évoqué : Pas de budget.* Seuls les tickets restaurant seront conservés pour 2018.

LES RATIOS

Ils permettent de définir le nombre au maximum d'agents pouvant prétendre à un avancement de grade. Ces ratios n'étaient pas les mêmes dans les différentes collectivités et une fois encore **on a tout nivelé par le bas.**

